

# Au fil de l'eau

LETTRE D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU FRÉMUR

N°14 • JUILLET 2009

## Une nouvelle usine de production d'eau sur le Frémur

### La qualité de l'eau du Frémur avant traitement\*

## SOMMAIRE

Page 1

• La qualité de l'eau

Pages 2-3

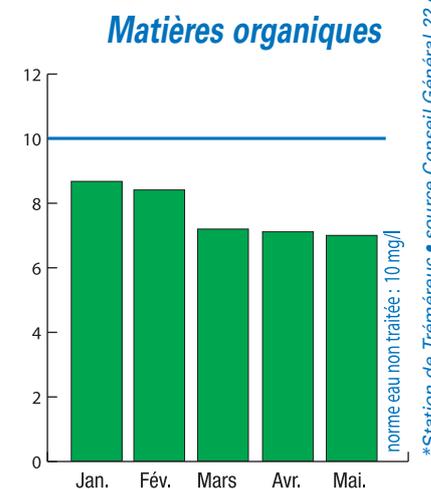
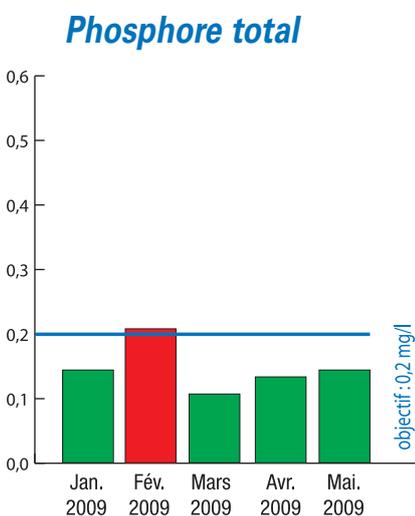
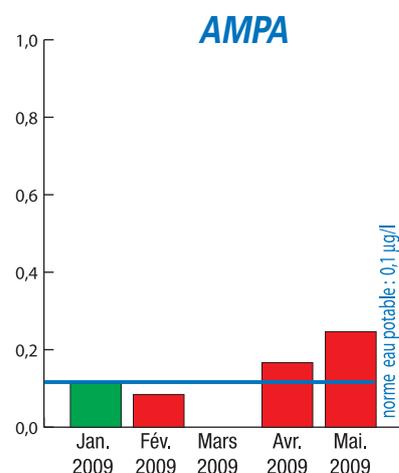
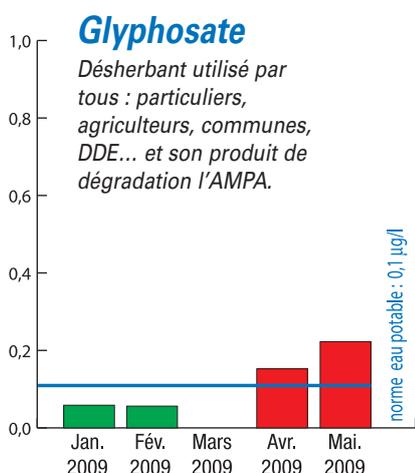
• D'où vient l'eau du robinet ?

• La nouvelle usine de production d'eau potable de Bois-Joli

Page 4

• Feuilleton

« mieux connaître l'eau du robinet », 4<sup>e</sup> épisode



\*Station de Trémérec • source Conseil Général 22 et SMPEPCE

Pour le glyphosate (molécule de désherbant utilisé par tous) et son produit de dégradation l'AMPA, on observe que les concentrations sont faibles l'hiver et commencent à augmenter au début du printemps quand le désherbant est à nouveau utilisé. Rappelons que l'emploi de désherbant chimique est interdit près des points d'eau.

Les taux de matières organiques sont relativement hauts mais ne dépassent pas la norme eau potable. Quant au phosphore total, les valeurs sont également proches de l'objectif sans le dépasser ou de peu.

# Mobilisons-nous ensemble

## La nouvelle usine de Bois-Joli

La première pierre de cette construction a été posée le 29 juin 2009 par Marius MALLET Président du SMPEPCE, Michel PENHOÛËT et Alain LAUNAY vice-Présidents, Michel ESNEU ancien Président du SMPEPCE, (ancien Sénateur-Maire de Dol de Bretagne) et de Francis GOGER ancien vice-Président (ancien Maire de Saint-Jouan des Guérets).



L'usine, dont Stereau assure la maîtrise d'œuvre et Eiffage la construction, verra le jour en juin 2011 après 2 ans de travaux. Les essais dureront 3 mois avant une mise en service définitive pour supplanter l'usine actuelle de Pont-Avet.



Située sur la commune de Pleurtuit, l'usine traitera l'eau pompée dans la retenue de Bois-Joli au niveau du barrage. Elle alimentera en eau potable les communes de Dinard, Saint-Lunaire, Saint-Briac sur mer, Pleurtuit, La Richardais, Le Minihic sur Rance. Il est prévu qu'elle vienne en soutien à la ville de Saint-Malo si besoin dans l'avenir.

## D'où vient l'eau du robinet ?

*Le Frémur coule en grande majorité dans les Côtes d'Armor. Dans sa partie aval, il fait la séparation entre les départements des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine.*

*Cette ressource, indispensable pour produire de l'eau potable, est traitée par l'usine de Pont-Avet située sur la commune de Pleurtuit (35) et gérée par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude. Elle est distribuée aux habitants des communes d'Ille et Vilaine de la rive gauche de la Rance (Dinard, Saint-Lunaire, Pleurtuit, Saint-Briac sur mer, La Richardais, Le Minihic sur Rance).*

*Les habitants des communes des Côtes d'Armor (Lancier, Ploubalay, Trémereuc, Pleslin-Trigavou, Languenan, Taden, Quévert, Corseul) reçoivent l'eau potable soit de l'usine de l'Arguenon de Pleven gérée par le SMAP, soit de l'usine du Guinefort de Bobital gérée par la CODI.*

*Le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude est aussi chargé de la protection de la ressource et met en place depuis 2002 des actions sur le bassin versant du Frémur pour limiter les pollutions dans la rivière, avec les acteurs locaux (agriculteurs, communes, particuliers, scolaires).*

*Le SMAP sur l'Arguenon et la CODI sur le Guinefort mettent aussi en place des actions pour protéger leur ressource en eau.*

**RAPPEL :** un bassin versant est une surface qui recueille les eaux de ruissellement qui alimentent une rivière. C'est une unité géographique naturelle contrairement aux limites administratives des syndicats d'eau potable par exemple.



# L'eau au quotidien

Feuilleton « Mieux connaître l'eau du robinet : explications des résultats d'analyses de l'eau potable » en 5 épisodes.

## 4<sup>E</sup> ÉPISODE : LE C.O.T., LES NITRATES, LES PESTICIDES, À QUOI CORRESPONDENT CES PARAMÈTRES ?

■ **Le C.O.T.** signifie carbone organique total. C'est une mesure des matières organiques que l'on trouve dans l'eau. Leurs origines sont encore mal connues. Les scientifiques soupçonnent les apports liés au milieu naturel (humus du sol) mais aussi et surtout aux activités humaines (stations d'épuration, agriculture...).

***Ce qu'il faut retenir :** l'eau du Frémur est riche en matières organiques. Malgré un traitement poussé visant leur élimination à l'usine, le COT résiduel dépasse régulièrement la valeur guide de 2 mg/l. Il peut se combiner avec le chlore et engendrer des sous-produits à l'origine parfois d'un mauvais goût de l'eau.*

■ **Les nitrates** : en France, actuellement, une eau contenant plus de 50 mg/l de nitrates est officiellement non potable, ce qui permet de protéger nourrissons et femmes enceintes d'éventuels effets néfastes sur leur santé. On connaît aussi les effets néfastes des nitrates sur le milieu naturel : associés aux phosphates, ils participent aux phénomènes de prolifération d'algues microscopiques en eau douce (eutrophisation) ou dans l'eau de mer (algues vertes). Ces phénomènes posent problèmes pour la fabrication de l'eau potable, et la salubrité des eaux de baignade et des plages.

***Ce qu'il faut retenir :** l'eau brute du Frémur contient peu de nitrates. Cette situation permet le respect permanent de la limite réglementaire dans l'eau potable (la valeur moyenne en 2008 était de 25 mg/l).*

■ **Les pesticides** regroupent l'ensemble des produits chimiques pour désherber (désherbants), tuer les insectes (insecticides), tuer les champignons (fongicides)... Ils arrivent dans l'eau des rivières par ruissellement des eaux de pluie. Ces produits sont très dangereux pour la santé humaine et il est indispensable des les retirer de l'eau pour la rendre potable. Des procédés complexes et coûteux, à base de charbon actif, sont utilisés.

On retrouve diverses molécules de pesticides dans l'eau du Frémur, dont la plus importante en quantité et en présence annuelle est le glyphosate (désherbant utilisé par tous).

Les analyses de la DDASS montrent qu'en 2008, les quelques molécules détectées à l'état de traces sont très en deçà de la limite réglementaire.



Prélèvement d'eau à la station de Trémereuc avec des étudiants de l'université de Rennes - mars 2009

Données et source : DDASS 35 – service santé environnement

Au fil de l'eau

Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 07 11  
Directeur de la Publication : Monsieur Marius Mallet • Rédactrice : Bérangère Hennache  
Conception graphique : Eole Communication • Dépôt légal : juillet 2009 • Document imprimé à 5 000 exemplaires  
Imprimé sur papier recyclé • Ne pas jeter sur la voie publique

[www.syndicat-eau-cote-emeraude.fr](http://www.syndicat-eau-cote-emeraude.fr)



Syndicat Mixte de  
Production d'Eau Potable  
de la Côte d'Emeraude